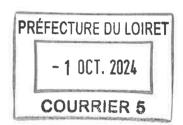


République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré



DÉCISION N° DC.24.069 portant sur

L'octroi d'une concession dans l'Espace cinéraire d'Ingré à Monsieur G C

Le Maire,

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.24.056 du conseil municipal en date du 22 mai 2024 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Monsieur G C tendant à obtenir une concession dans l'Espace cinéraire

DÉCIDE

Article 1 et décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 30 années, de 1,00 m² superficiels, Cavurne 145, enregistrée sous le n°2024-22, à compter du 23 septembre 2024.

Article 2 : Cet emplacement est accordé à titre de

Concession nouvelle

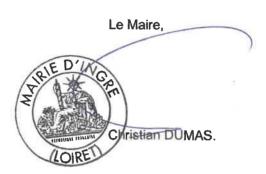
<u>Article 3</u>: La concession est attribuée moyennant la somme totale de 579,49 € (cinq cent soixante dix neuf euros et quarante neuf centimes) qui sera versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 23 septembre 2024.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Monsieur G

A Ingré, le 3 0 SEP. 2024





Transmis au représentant de l'État le : 0 1 007, 2024

Publié ou notifié-le : 0 1 007, 2024 Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.